



10KM COURSE D'HALLOWEEN



DIMANCHE 25 OCTOBRE 2015



COURSE PEDESTRE

Dimanche 25 octobre 2015



Course mesurée de 10 km
Qualificative Championnat de France
et
Course des familles

- Inscrite au calendrier des courses hors-stade.
- Envoi individuel des résultats.
- Chronométrage assuré par le Comité de Moselle d'Athlétisme.
- **Récompenses pour les meilleurs déguisements** et pour le scratch, 1 T-shirt à tous les participants de la course
- Assistance médicale.
- Inscriptions closes à 500 participants
- Animations Cité des Sports de Fameck

Renseignements : Tél. 03 82 86 65 30

E Mail : info@valdefensch-tourisme.com

Départ: Devant le restaurant du Centre LECLERC de FAMECK

Arrivée : Entrée de la Cité des Sports de Fameck
(Côté Av F.Mitterrand)

Retrait des dossards le samedi à l'Espace Sport LECLERC

Vestiaire : Vestiaires Cité des Sports de Fameck.

Récompenses : Cité des Sports de Fameck

Horaires Départ :

- 10h00 10km
- 10h15 Famille 1.5km



BULLETIN D'INSCRIPTION

10KM HALLOWEEN Dimanche 25 octobre 2015

Bulletin à envoyer pour le 24 octobre 2015 soigneusement complété et accompagné du règlement correspondant et du certificat médical ou la photocopie de la licence sportive à l'adresse ci-dessous :
Val de Fensch Office de Tourisme 2, rue Hôtel de Ville 57700 HAYANGE
Fax. 03.82.57 36 44 – E Mail : info@valdefensch-tourisme.com

Nom _____ Prénom _____
Adresse - N° et Nom de Rue _____
Code Postal _____ Ville _____
Pays _____ Tél. : _____
Nationalité _____ E Mail _____
Sexe : Masculin Féminin Année de naissance _____

Cadre réservé aux licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme
Club d'Athlétisme _____ Nom de la ville en toutes lettres _____
N° de licence _____ Code Club _____

Conditions de participation :

- 10 h 00 10 km (Hommes et Femmes : 1999 et avant)

Droits d'inscription (Préinscription conseillée et possibilité de payer le jour de la compétition) :

: 5€ (Inscription le jour de la course majoration de 2 €)

Retrait des Dossards et Inscriptions Samedi 24/09 à l'ESPACE SPORT CENTRE LECLERC de FAMECK
16h00 à 18h00 et le dimanche jusqu'à 1 h avant le départ des courses à la Cité des Sports Fameck
Chèque à l'ordre de FM CAF

CERTIFICAT MEDICAL : Article L 231-3 du Code du Sport
Les athlètes non licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins d'un an ou sa photocopie. Il portera la mention de non contre indication la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition.
Les licenciés FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, FFT, UNSS, UGSEL devront remettre une photocopie de la licence sportive portant une attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pieds en compétition

RESPONSABILITE CIVILE :
Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du Crédit Mutuel Assurance.
INDIVIDUELLE ACCIDENT :
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Fait à : _____ Le _____

(Signature)

